

## Le policier-ambulancier : une fonction révolue

*Au milieu des années 1950, la presse écrite montréalaise déplorait l'insuffisance et la mauvaise qualité des services ambulanciers, surtout au centre-ville, lors d'accidents routiers. Selon l'hebdomadaire Dimanche-Matin, les victimes d'accidents mouraient littéralement sur la voie publique en attendant des secours qui ne venaient pas, et ce journal fut le premier à utiliser l'expression « scandale des ambulances » qui fut reprise allègrement dans l'actualité pendant quelques années encore.*

### Comité municipal du service des ambulances

Il faut dire qu'à l'époque les services ambulanciers n'étaient pas légion à Montréal et qu'ils appartenaient pour la plupart à des entreprises de pompes funèbres, qui les louaient à divers hôpitaux. Toutefois, ceux-ci ne pouvaient accepter que les cas provenant de leur zone assignée, laissant ainsi de larges territoires à découvert (*La Presse*, 1<sup>er</sup> février 1958).

### Le Service de police hérite du mandat

Devant les critiques, l'administration municipale mit sur pied, le 28 janvier 1958, le Comité du service des ambulances, présidé par le Dr Albert Guilbault, aussi conseiller municipal. Le mandat du comité était d'examiner diverses pistes de solution ; on songea à confier le transport des blessés sur la voie publique tantôt aux pompiers, tantôt à la Défense civile (organisme fédéral/provincial aujourd'hui disparu, chargé à l'époque d'intervenir en cas de désastres... nucléaires). Ces approches furent tour à tour rejetées. Finalement, le 9 mars 1958, le Comité recommandait d'ajouter 14 voitures de type « familiale » (*station wagon*) au parc automobile du Service de police, qui comprenait alors quelque 375 véhicules avec un effectif total de 2 711 personnes.

### Cent vingt policiers à l'hôpital

Ce n'est que l'année suivante que les nouvelles voitures, des familiales Plymouth, furent enfin acquises au coût unitaire de 5 499 \$. Dans l'intervalle, la sélection des policiers affectés à ces ambulances s'était enclenchée et, dès le 17 mai 1959, un groupe de 120 « constables » faisait son entrée à l'hôpital Notre-Dame pour y suivre un cours intensif en techniques ambulancières. Ces policiers étaient ainsi habilités à prendre en charge une personne blessée ou malade sur la place publique, à lui prodiguer les soins requis et à la diriger le plus rapidement possible à l'hôpital du secteur, sans nécessairement tenter de la stabiliser, exception faite des cas de défaillance



cardiaque, où l'appareil à oxygène, appelé le « ressuscitateur », devait être utilisé.

### Inauguration au Champ-de-Mars

Le 27 août 1959, au Champ-de-Mars, le maire Sarto Fournier inaugurerait le nouveau service ambulancier de la Police

de Montréal qui, avec ses 14 véhicules, d'étincelantes familiales Plymouth noires, allait d'abord desservir le centre-ville et les districts situés hors des zones réservées aux hôpitaux.

Voir suite en page 14